

PV de la réunion du Conseil de l'ED de philosophie réuni en formation plénière le 08 octobre 2013

Présents : Philippe Büttgen, Chantal Collet, Dimitri El Murr, Geneviève Fraisse, Jean Gayon, Chantal Jaquet, Ramine Kamrane, Max Kistler, Jeanne-Marie Roux, Stéphanie Roza (10)

Procurations : Thibault Barrier (à Stéphanie Roza), Bernadette Bensaude-Vincent (à Chantal Jaquet), Laurent Jaffro (à Chantal Jaquet), Sandra Laugier (à Philippe Büttgen), Jean Salem (à Ramine Kamrane) (5)

Excusés : Jean-Baptiste Brenet, Bertrand Hirsch, Bastien Lesage, Otto Pfersmann (4)

La réunion commence à 17h40

Le premier point de l'ordre du jour est abordé ; approbation du PV du précédent conseil

Le PV est approuvé à l'unanimité des votants (15)

Le second point de l'ordre du jour est abordé ; informations de la directrice

Chantal Jaquet commence par informer le conseil des détails de la reconduction du contrat de Mme Yumiko Ohyama, secrétaire financière de l'ED. Elle fait observer qu'aucune certitude n'est donnée pour l'année suivante ; Mme Ohyama devrait avoir normalement la possibilité de participer dès l'année prochaine au mouvement interne du personnel, mais sa demande sera toutefois examinée après celles des candidats titulaires qui auront priorité.

Elle donne ensuite les résultats du concours des contrats doctoraux du contingent présidentiel, désormais rebaptisés « contrats doctoraux du Conseil Scientifique de l'université ». L'école doctorale de philosophie avait le droit de présenter deux candidats. Quentin Hardy et Théophile Lavault avaient été présélectionnés et ont été admis tous les deux, ce qui est un succès sans précédent, puisqu'il y avait sept contrats accordés pour toute l'université.

Chantal Jaquet informe le conseil du changement complet de procédure décidé par le conseil scientifique au début de l'été : le concours des contrats doctoraux du conseil scientifique sera réservé l'an prochain aux étudiants inscrits en première année de thèse. Cette année est maintenue en septembre la possibilité pour des étudiants de Master 2 de se présenter à ce concours à titre transitoire.

Jean Gayon fait part de ses réserves quant à cette nouvelle procédure qui encouragerait des étudiants à s'engager en doctorat sans soutien matériel et qui est contraire à l'esprit du texte réglementant les contrats doctoraux, lesquels ne sont attribuables qu'à des doctorants inscrits depuis moins de six mois en thèse. Il se demande si le contrat va durer plus de deux ans.

Chantal Jaquet déplore ce changement de procédure qui a eu lieu en plein juillet, juste avant les vacances sans possibilité d'informer vraiment les collègues ainsi que la prolifération des différents types de contrats, (école doctorale, PNMU du Pres, conseil

scientifique, Île de France, 4eme année Humbolt etc) aux durées et règles très variables. Elle estime que cela constitue une forme de sélection injuste car les étudiants ne s'y retrouvent pas et seuls les initiés tirent leur épingle du jeu. Elle apporte ensuite des précisions : les contrats dureront 3 ans, ils ne seront pas accompagnés par des missions.

Jean Gayon demande la raison avancée pour justifier la nouvelle procédure et estime nécessaire de faire remonter les protestations du conseil aux instances centrales. Chantal Jaquet dit que l'objectif visé par ce concours qui aura lieu au printemps est notamment de permettre à des étudiants qui n'ont pas soutenu leur mémoire en Juin ou qui préparent l'agrégation de se porter candidat et de donner une chance à des étudiants qui se révèlent être de bons chercheurs une fois leur thèse commencée et leur projet mûri. Le principe s'inspire du modèle des contrats doctoraux de la région Ile-de-France qui sont ouverts à des doctorants inscrits en première année.

Elle s'engage à faire remonter les protestations du conseil lors de la prochaine réunion du collège des ED et à consulter les autres directeurs des ED de Paris 1 pour connaître leur position.

Le troisième point de l'ordre du jour est abordé : Examen du second appel à projets de l'ED 2013 (4 dossiers)

Chantal Jaquet fait observer que trois des projets portent sur l'année prochaine et seront donc à prendre en charge sur le budget 2014.

Max Kistler présente le projet d'une école d'été (Méthodes et fondements des sciences, prévu fin août 2014) soumis au CNRS et il sollicite une aide de 1500 euros de la part de l'ED. Il souligne la réussite de la précédente édition de cette école d'été.

Chantal Jaquet soutient ce projet et signale à Max Kistler la possibilité de demander également une aide au Collège des ED car ce type d'école s'inscrit dans le cadre de ses appels à projets. Il serait aussi possible de solliciter son aide, au cas où la subvention CNRS viendrait à faire défaut.

Philippe Büttgen apporte également son soutien en faisant valoir la qualité et la réussite de ce type d'école financées par le CNRS.

Le projet est mis au vote. Max Kistler ne participe pas au vote. Adopté à l'unanimité des votants (14)

Jeanne-Marie Roux présente son projet (journées d'étude, Geste transcendantal, démarche génétique. Du bon et du mauvais usage de l'étonnement philosophique, février 2014, 500 euros)

Jean Gayon suggère l'inclusion dans le comité de direction d'un enseignant-chercheur, membre de l'équipe de recherche. Geneviève Fraisse abonde dans le même sens.

Max Kistler suggère l'idée de la création d'un comité scientifique.

Jeanne-Marie Roux accepte ce changement.

Le projet est mis au vote. Adopté par unanimité des votants (15).

Le projet d'Eric Beuron (Logiques de la forme, 500 euros) est présenté. Il s'agit d'un colloque organisé par le CIPH en Hommage à Fernando Gil

Jean Gayon n'est pas favorable à l'idée de soutenir une opération extérieure, Eric Beuron étant la seule personne de Paris 1 présent dans le programme. Il suggère aussi de faire entrer un enseignant-chercheur de Paris 1 dans le comité d'organisation.

Plusieurs membres du conseil trouvent également qu'il n'implique pas assez de doctorants de Philosophie de Paris 1

Chantal Jaquet suggère d'accepter le projet sous réserve que deux conditions soient remplies, la présence d'un enseignant-chercheur de Paris 1 dans le comité d'organisation et la participation de plusieurs doctorants de Philosophie de l'art de Paris 1 et met cette proposition au vote.

sous ces deux réserves, le projet adopté (14 voix ,1 abstention,)

La demande d'aide de Guy-Félix Duportail (soutien à l'édition de Penser avec Lacan : nouvelles lectures, 2013, 500 euros) est ensuite examinée. Le livre est le fruit d'un colloque et il implique de nombreux doctorants

Le conseil demande que la mention « avec le soutien de l'ED de philosophie de Paris 1 » figure sur le livre.

Le projet mis au vote est adopté à l'unanimité (15)

Le quatrième point de l'ordre du jour est abordé : modification du mode de scrutin de l'élection des représentants des doctorants

Chantal Jaquet dit qu'après avoir consulté le service juridique de l'université, l'idée d'un vote par correspondance est exclue. En revanche, le vote par procuration, limité à deux procurations par personne et sur présentation de l'original de la carte d'étudiant de la personne représentée, est possible. Elle soumet cette formule au vote.

La proposition de la modification du mode de scrutin est adoptée à l'unanimité des votants (15)

Le cinquième point de l'ordre du jour est abordé : renouvellement de la mission scientifique à l'association Paris-Montagne

Chantal Jaquet rappelle au conseil la nature de cette mission d'animation scientifique que l'école finance depuis 2 ans à l'association Paris Montagne. Il s'agit pour le doctorant contractuel d'organiser des conférences thématiques dans le cadre du projet « Qualité

de la science, enjeux citoyens ». Deux doctorants contractuels sans mission d'enseignement seraient candidats si le conseil renouvelle cette mission : Quentin Hardy et David Zarebski.

Le renouvellement de la mission est voté à l'unanimité des votants (15)

Le conseil délègue à l'association le soin de sélectionner le candidat qui lui conviendra le mieux.

Le sixième point de l'ordre du jour est abordé : remplacement de deux membres extérieurs du conseil

Chantal Jaquet précise qu'il s'agit de remplacer Marwan Rashed et Jean-Christophe Brochier et fait remarquer que le mandat des nouveaux membres ne saurait excéder un an, délai du renouvellement du conseil. Elle ajoute que Bernadette Bensaude-Vincent souhaiterait vivement que la sociologie soit mieux représentée au sein du conseil et qu'elle lui a demandé de proposer des personnes.

En son absence, Chantal Jaquet soumet au conseil la proposition de Madame Bensaude-Vincent, qui a contacté Marie-Christine Pouchelle, Directrice de Recherche émérite au CNRS, laquelle accepterait de siéger le cas échéant.

Une brève discussion s'ensuit et la proposition de désigner Marie-Christine Pouchelle pour remplacer Marwan Rashed est mise au vote : 14 oui ; 1 non.

Le second nom proposé par Chantal Jaquet est celui de Philippe Scialom, psychologue, psychanalyste, pour remplacer Jean-Christophe Brochier. La directrice demande s'il y a d'autres suggestions et propositions

Dimitri El-Murr ouvre la discussion sur l'opportunité de garder un lien avec le monde de l'édition, discussion suivie par des remarques de Geneviève Fraisse sur l'importance de conserver un conseil et un jury constitué de philosophes. Aucun autre nom n'étant suggéré, la proposition de désigner Philippe Scialom pour remplacer Jean-Christophe Brochier est mise au vote

La proposition est acceptée 13 oui 1 non et 1 abstention.

Le septième point de l'ordre du jour est abordé : date des jurys d'admissibilité et d'admission pour les contrats doctoraux et la révision de la liste des experts

La liste des experts évaluant en aveugle les projets de thèse des candidats est limitée aux enseignants-chercheurs, rattachés à l'UFR ou à l'école doctorale de philosophie. Chantal Jaquet se demande s'il ne faudrait pas élargir la liste en raison du nombre élevé des candidats à expertiser qui alourdit de manière notable l'organisation du concours, étant entendu que les enseignants-chercheurs présents au Jury ne sauraient prendre part à l'expertise en aveugle. Elle constate qu'il y a eu lieu l'an dernier 60 rapports à faire et qu'il a parfois été difficile de trouver des rapporteurs adéquats pour tous les dossiers.

Elle remarque également que certains directeurs présentent plusieurs candidats qui n'ont aucune chance de réussir et elle rappelle qu'il serait souhaitable de vraiment présélectionner plutôt que de faire des lettres de complaisance à tous et d'envoyer des candidats à l'échec.

Il est décidé de rappeler aux enseignants-chercheurs d'effectuer une présélection et d'éviter de présenter plus d'un candidat.

En raison des contrats doctoraux du Pres les dates retenues pour le Jury sont fixées

-au Mardi 10 juin 2013, 9h, pour le jury d'admissibilité

-au Mardi 17 juin 2013, 14h, pour le jury d'admission

La date de limite de dépôt des candidatures est avancée au 15 mai

La séance est levée à 19h40